



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention alpine

Question écrite n° 109053

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la préparation de la présidence française de la convention pour la protection des Alpes, dite convention alpine, qui relève d'un accord international ratifié par le Parlement. Il souhaite connaître les objectifs retenus pour cette présidence, les moyens mis en oeuvre pour les atteindre et l'état d'avancement des préparatifs de cette présidence. Il souhaite notamment connaître le rôle dévolu au secrétaire général de la présidence française de la convention, poste essentiel dans l'organisation de celle-ci et la manière dont le Gouvernement entend associer les élus du massif alpin au processus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109053

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11482